

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 1 mars 2013  
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20  
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00  
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25  
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

## **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Introduction du critère de développement durable dans les marchés de voirie -  
Mise en place d'un dispositif expérimental de formation - Partenariat avec  
l'ADEME - Décisions**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis de nombreuses années la Communauté Urbaine de Bordeaux a engagé un ensemble d'actions ayant un impact en terme de développement durable sur son territoire.

Par ailleurs, elle participe activement, depuis sa création, au Réseau Aquitain des Acheteurs Publics Responsables (RAAR) soutenu par l'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Dans le cadre de ce partenariat, il est aujourd'hui envisagé de développer des formations expérimentales à destination de certains techniciens et surveillants de travaux de la voirie de la Communauté Urbaine de Bordeaux, soit une quarantaine de personnes.

Ce programme de formation estimé à 14 000,00 euros sera financé à parité par la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'ADEME. L'engagement de financement par l'ADEME a été acté par décision du 23 Novembre 2012.

L'objectif recherché est d'intégrer des dispositions environnementales dès la rédaction du cahier des charges des travaux et de suivre leur mise en œuvre au plus près dans la phase d'exécution.

Le domaine de la voirie a quant à lui été retenu en raison de son importance et de son volume. En effet, ce secteur constitue à lui seul un des premiers postes d'achat tant en terme financier qu'au niveau des impacts environnementaux.

Environ 411 millions d'euros sont consacrés par an à ce domaine.

Cette formation concernera environ 40 agents :

- 15 Techniciens de la voirie.
- 25 Surveillants de travaux des services CUB.

Son objectif opérationnel porte :

- Sur l'intégration de dispositions environnementales dans les cahiers des charges (phase appel d'offre) avec notamment l'utilisation pilote d'éco-comparateur (impact CO2 – matière première – déchets – énergie) clauses de chantiers propres etc...
- Sur le suivi de l'exécution du critère développement durable dans les marchés de voirie (approche plus transversale afin d'avoir des retours d'expérience).

Au regard de ce qui précède, et de l'intérêt de cette action visant à anticiper la problématique du Développement durable et à préserver l'Environnement, il vous est demandé de vous prononcer sur l'engagement de ce dispositif de formation et sur l'acceptation du partenariat avec l'ADEME.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

- **VU** le Code général des Collectivités Territoriales.

- **VU** la Loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

- **VU** la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale.

- **VU** la Loi 84-594 du 12/07/1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale.

- **VU** la Décision de financement de l'ADEME n°1021C0656 d'un montant de 7 000,00 euros en date du 23 Novembre 2012.

Entendu le rapport de présentation :

**Considérant que :**

En raison du caractère majeur que présente le domaine de l'Environnement, il est proposé de réserver une suite favorable au programme expérimental de formation d'une partie des agents intervenant dans le domaine de la voirie.

## **DECIDE**

### **Article 1**

D'autoriser le Président à accepter la participation de l'ADEME à hauteur de 7 000,00 euros au programme de Formation d'une partie des agents de la Communauté Urbaine de Bordeaux intervenant dans le domaine de la voirie.

### **Article 2**

D'autoriser le Président à signer un marché de formation visant à satisfaire les objectifs de formation décrits dans le présent rapport.

### **Article 3**

Que les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme de formation seront prévus au :

**Chapitre 011 – Article 6184 – Fonction 200 – CRB GB00**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 MARS 2013**

**PUBLIÉ LE : 7 MARS 2013**

**M. JEAN-MARC GAÜZERE**